



COMMUNIQUE

3 août 2017

Nos trois groupes, ainsi que des députés non inscrits déposeront cette semaine un recours au Conseil constitutionnel sur le projet de loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social.

Cette initiative commune est la seule qui permette à nos groupes d'opposition de saisir le Conseil constitutionnel pour s'assurer de la conformité des projets de loi votés par la majorité à la loi fondamentale de notre République. Et nous la réitérerons chaque fois que cela nous semblera justifié.

Notre recours porte principalement sur l'imprécision du mandat confié au gouvernement par les ordonnances et sur le droit à la réparation intégrale du préjudice en cas de licenciement abusif.

Nous estimons que la loi déferée contrevient à plusieurs principes et libertés constitutionnels, en particulier :

I) Sur la forme, la procédure d'adoption de cette loi a été marquée par des délais et conditions matérielles ayant empêché le Parlement d'exercer son rôle constitutionnel, et méconnaît notamment l'exigence de clarté et de sincérité du débat parlementaire.

II) Sur le fond, cette loi méconnaît l'exigence de précision des finalités de l'habilitation qui découle de l'article 38 de la Constitution.

En entretenant le vague sur les mesures à venir, la loi d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social laisse toute latitude au gouvernement pour modifier à sa guise le code du travail, sans garantie du respect des droits fondamentaux des salariés.

Le texte complet du recours est disponible sur demande.

Olivier Faure
Président du groupe Nouvelle
Gauche

Jean-Luc Mélenchon
Président du groupe France
Insoumise

André Chassaigne
Président du groupe Gauche
Démocrate et Républicaine

Contacts presse :

La France insoumise : Juliette Prados – 01 40 63 60 09 – 06 64 24 53 16
Nouvelle Gauche : Xavier Jullien 06 86 67 61 37
GDR : Emmanuel Larsonneur: 06 84 59 18 19